

## COMMENT OUVRIR UNE AL PHI

### GÉNÉRALITÉS :

Une association locale (AL) de **PHI** est une association loi de 1901 qui a pour but de développer l'activité de **PHI** sur un ou plusieurs départements.

Il ne peut pas y avoir plus d'une AL par département.

Elle doit s'engager à adhérer à **PHI** et en respecter les règles et l'éthique.

Le Président de l'AL sera impérativement **pharmacien**.

### LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UNE AL :

1. Constitution d'un groupe de personnes intéressées.
2. Prise de contact avec le **siège de PHI** qui communique les documents d'informations.
3. Prise de décision par les intéressés de la création d'une AL et information au siège.
4. Envoi par le siège des statuts type.
5. Rédaction des statuts de l'AL, définition de son siège social.  
Ces documents sont envoyés au siège pour contrôle et transmission au conseil d'administration de **PHI** qui statue et donne son accord à la création de l'AL.
6. Après cet accord, une assemblée générale constitutive de l'association locale est mise en place pour entériner la création et élire le conseil d'administration qui élit le bureau de l'AL.  
La date de cette assemblée générale est communiquée préalablement au siège.
7. Dépôt des statuts à la Préfecture et inscription au Journal Officiel.
8. Envoi du récépissé de la Préfecture et de la copie du journal officiel annonçant la création au siège accompagné du règlement de la cotisation annuelle, comprenant l'assurance groupe Responsabilité Civile obligatoire.
9. A réception, le siège de **PHI** notifie à la nouvelle AL son agrément officiel en tant qu'Association Locale de PHI autorisée à utiliser le nom et le logo et différents documents fournis par le siège.

## COMMENT SE FINANCER

### COTISATIONS DES MEMBRES :

Chaque AL définit le ou les montants de cotisation de ses membres.

### PARTENAIRES PRIVÉS :

Recherche de financement, soit pour le fonctionnement, soit pour des actions et missions, auprès d'entreprises, de clubs services, de donateurs privés...

### PARTENAIRES PUBLICS :

Recherche de financements auprès des collectivités territoriales (Communes, conseil départemental) et des agences publiques.

### ORGANISATION DE MANIFESTATIONS OU PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS :

Concerts, marchés de Noël, brocantes, randonnées, etc...

### COLLECTE DES RADIOGRAPHIES :

Une convention de partenariat signée entre **PHI** et la société de recyclage des radiographies inutilisées permet à chaque AL de collecter les anciennes radiographies et d'en retirer un intérêt financier.

Le tri de ces radiographies par les bénévoles de l'AL (élimination des papiers, séparation des radiographies argentiques et numériques) permet d'augmenter la rémunération de cette opération.

### AUTRES POSSIBILITÉS :

Chaque association locale étant maîtresse de son budget peut mettre en place d'autres ressources de financement à condition qu'elles respectent l'éthique de **PHI** et de la profession pharmaceutique.

## PHI EN 2024

**30 associations locales (AL) couvrant :  
45 départements**

**3 nouvelles AL en en 2023**

### **\* UN SIÈGE NATIONAL**

**PHI  
534, Avenue Jean Giraudoux  
18200 SAINT-AMAND-MONTROND**

**Tél : 02 48 60 72 68  
Mail : [contact-siege@phi.asso.fr](mailto:contact-siege@phi.asso.fr)  
Web : [www.phi.asso.fr](http://www.phi.asso.fr)**

### **\* UN ÉTABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE**

**PHI  
130/140, Avenue Amédée Bollée  
30000 NIMES**

**Tél : 04 66 40 30 67  
Mail : [exploit.ep@phi.asso.fr](mailto:exploit.ep@phi.asso.fr)**

**PHI - PROCEDURE 11 V2024 - MARS 2024**

## L'ETABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE

Ouvert à Nîmes le 1er janvier 2009, cet établissement s'approvisionne auprès des laboratoires et fournit en médicaments les centres de soins caritatifs sur notre territoire.

Cette plateforme d'environ 800 m<sup>2</sup> permet d'entreposer plus de 100 palettes de médicaments neufs, soit de 30 à 60 jours de stock, selon les produits.

Elle dispose également de bureaux et de matériels informatiques pour gérer les stocks, les commandes et les expéditions.

Cet établissement fonctionne grâce à 2 salariées.

Plus de 267 425 boîtes de médicaments ont été expédiées en 2023, soit 163 centres de soins approvisionnés en France et 5 expéditions internationales.

### LES CENTRES DISTRIBUÉS PAR L'ETABLISSEMENT :

Au 31 décembre 2023, 163 centres de soins étaient approvisionnés sur tout le territoire français, dont 3 en départements d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe et Mayotte).

Afin de soutenir les associations locales, **PHI** a également mis en place un département international.

Cette structure fonctionne notamment à l'aide d'un cahier des charges rigoureux et permet d'exporter des médicaments en respectant les bonnes pratiques de dons de médicaments, afin de lutter contre la contrefaçon, tout en respectant l'économie locale des pays destinataires.